



Mars 2021

Des placements fiscalement avantageux, ça existe?

Vous le savez, nous aimons vous aider à planifier pour le futur, à bien utiliser les outils fiscaux à votre disposition et à structurer vos affaires financières pour vous faire économiser, lorsque possible, de l'impôt ou vous éviter des problématiques coûteuses.

Au sein du Groupe Gosselin Dubuc Mazigi, nous tentons d'optimiser l'aspect fiscal en utilisant des outils financiers qui peuvent vous permettre de différer l'impôt sur les gains accumulés et aussi de convertir une partie des revenus les plus coûteux au niveau de l'impôt vers des types de revenus qui sont moins imposés. Le résultat peut vous offrir une économie d'impôt qui, à long terme, aura un effet plus que probable sur l'accumulation de capital.

En tant que gestionnaires de portefeuilles, notre priorité est de choisir les placements qui répondent le mieux au contexte économique et qui offrent une optimisation des profits versus le risque encouru. Nous sommes aussi conscients du coût de l'impôt qui vient avec les revenus de placements générés dans vos comptes taxables (comptes personnels et de sociétés). Afin de réduire les factures fiscales de nos clients, nous poussons constamment nos recherches de mandats de gestion pour trouver des solutions d'investissements qui sont à la fois performantes et fiscalement avantageuses. Bonne nouvelle! Oui, ce type de solution existe sur les marchés financiers. Ces solutions sont appelées **«Fonds en Catégorie de société»**.

Mais qu'est-ce qu'un fonds en Catégorie de société? C'est une solution d'investissement qui est structurée en Catégorie de société au lieu d'une structure « conventionnelle » en fiducie. Un tel montage permet à la société de déduire des dépenses applicables contre les revenus d'intérêts générés par le portefeuille et ainsi réduire (et même parfois annuler) l'imposition de ce revenu d'intérêt. Comme la valeur de ce revenu peut ne pas être versée, il y a avantage sur l'imposition annuel et lorsque vous disposerez de ces unités, un gain en capital sera réalisé. Vous pouvez donc constater la puissance de cet outil car il faut se rappeler que seulement la moitié d'un gain en capital est imposable, donc ce type de détention pourrait vous permettre de fortes économies d'impôts.

En résumé, la structure en Catégorie de société devient fiscalement avantageuse pour les raisons suivantes:

Mise en commun des revenus et des dépenses

- ✓ Le revenu, les dépenses et les autres caractéristiques fiscales des différents fonds de Catégorie de Société sont tous mis en commun, plutôt de que d'être gérés et déclarés séparément.
- ✓ Les fonds de Catégorie de société peuvent se partager leur revenu, leurs gains, leurs dépenses et leurs reports de pertes afin de réduire les distributions imposables provenant de la structure dans son ensemble.

Traitement favorable des distributions

- ✓ Les distributions des fonds de Catégorie de Société ont tendance à être plus avantageuses sur le plan fiscal, car elles sont uniquement constituées de dividendes canadiens et de dividendes sur les gains en capital, qui sont tous deux imposés à un taux plus favorable que le revenu régulier.
- ✓ Les fonds de Catégorie de société visent à limiter la distribution de revenus d'intérêt et de revenus étrangers. Ce revenu étant maintenant dans la société, il est alors assujéti à l'impôt, mais peut être compensé par les dépenses.
- ✓ L'impôt est réduit ou reporté, laissant dans le compte de l'investisseur une somme plus généreuse pour profiter de la croissance composée.
- ✓ D'un point de vue fiscal, c'est nettement mieux que de détenir un fonds commun de placement équilibré traditionnel qui vise des intérêts et un revenu étranger imposables au taux marginal de l'investisseur.

Actuellement, nous utilisons quelques mandats de gestion qui offrent ces avantages et ce tant pour les catégories de revenus fixes, d'actions privilégiées et de placements alternatifs.

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale Inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).

La FBN n'est pas un conseiller en fiscalité et les clients devraient obtenir des conseils de professionnels en fiscalité concernant leur situation personnelle. Veuillez noter que les commentaires contenus dans cette lettre ne sont fournis qu'à des fins d'information générale et ne constituent pas des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. Ces commentaires reflètent uniquement les opinions de leur auteur et peuvent ne pas refléter celles de la FBN.

Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes.

Un placement dans un fonds d'investissement (« Fonds ») peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des Fonds avant de faire un placement. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des titres et du réinvestissement de toutes les distributions et qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement.

Les titres des Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.